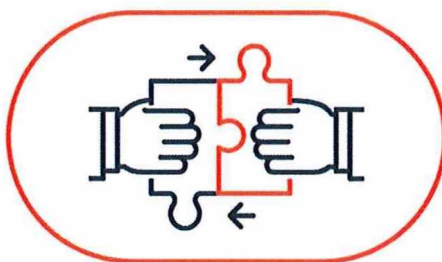


COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE BOUYGUES CONSTRUCTION SA

Réunion du 17 décembre 2024
(en présentiel et en Teams)

PROCÈS VERBAL



Étaient conviés à la réunion du Comité Social et Économique :

La Direction

Clément D'ARCIZAS - DRH Bouygues Construction SA
Fanny PIOGER - Responsable RH Bouygues Construction SA
Adriana STOJANOVIC - Cadre Affaires sociales & RH Bouygues Construction SA

CFTC Titulaires 2 ^e collège	Nancy MARTIN / Mickaël REAU
CFTC Titulaires 3 ^e collège	Karine ALLAIN / Nadine LEBLANC / Mathias DURNERIN / Frédéric GONCALVES
FO Titulaires 2 ^e collège	Christelle VERSCHAETE / Kewin MEZRAG
FO Titulaires 3 ^e collège	Philippe GUILLAUME / Anne-Sophie NIEUWJAER / Thierry JOURDAINE

CFTC Suppléants 2 ^e collège	Véronique LEFEVRE
CFTC Suppléants 3 ^e collège	Anne CARLIER / Thierry EISENSTEIN / Sabine PETRENS / Laurent PAUL
FO suppléants 2 ^e collège	Patrick CLEMENT / Saskia DORE
FO Suppléants 3 ^e collège	Béatrice BESOMBES / Nora EL-MOKHTARY

Représentants syndicaux au CSE

Pascale AGOTTANI (FO)
Benoît DALLEMAGNE (CFTC)

Absents excusés

Titulaires : Chahinez SAYAGH

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du CSE du 29 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Mouvements du personnel

Fanny PIOGER communique les effectifs de Bouygues Construction SA au 30 novembre 2024 et les commente aux membres du CSE.

Effectifs au 30/11/2024

	Cadre		Total Cadre	ETAM		Total ETAM	Total général	
	F	H		F	H			
CDD Apprentissage				22	22	44	44	-2
CDD pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement	5	2	7				7	0
CDD Professionnalisation				3	4	7	7	0
CDI	173	147	320	84	25	109	429	-1
Total général	178	149	327	109	51	160	487	-3
	1	-1	0	-3	0	-3	-3	

L'effectif est en baisse de 3 collaborateurs par rapport au 31/10/2024 : 2 entrées et 5 sorties ont été enregistrées dans le courant du mois de novembre 2024.

En complément, Fanny PIOGER communique la liste des postes ouverts au sein de Bouygues Construction SA à date :

Direction	Poste	Nature du contrat	Etat
DRH	Chargé(e) de Projets Marque Employeur et Relations Ecoles	CDI	Pourvu - BYCN
CRP Paie	Assistant(e) équipe CRP	CDI	Pourvu - EQUANS
Direction marque et communication	Responsable Communication RH et RSE	CDI	En cours
Direction Risques et assurances	Responsable Risques et assurances	CDI	En cours
P3S	Responsable de la culture sécurité Groupe	CDI	En cours

3) Informations générales

Fanny PIOGER fait un retour sur la CSSCT du 11 décembre 2024 :

La campagne de vaccination antigrippale 2024 s'est terminée fin novembre. 183 collaborateurs ont été vaccinés (contre 162 en 2023).

En revanche, 12 collaborateurs ne se sont pas présentés sans annuler leur réservation : il est rappelé aux collaborateurs que s'ils ne peuvent plus se présenter, ils doivent annuler leur créneau sur l'application Microsoft Bookings, afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier du dispositif.

Les sensibilisations aux gestes qui sauvent ont réuni 89 participants. 17 collaborateurs ne se sont pas présentés. À l'instar de la vaccination, il est demandé aux collaborateurs de libérer le créneau en cas d'absence.

Un forum ergonomie a eu lieu le lundi 25 novembre animée par le SPST et les ergonomes de BBF. En 2025, le SPST proposera de nouvelles sensibilisations sur la posture au bureau dans les différents plateaux.

Il a également été rappelé que les équipiers d'évacuation ont été renouvelés. Les listes des équipiers sont affichées en QR Code. Des tests d'évacuation sont en cours. Enfin, en 2025, des formations équipiers de première intervention (formation à la manipulation des extincteurs) seront proposées aux équipiers d'évacuation volontaires.

Par ailleurs, un test d'intervention d'urgence a eu lieu sur Challenger permettant d'étudier la chaîne de communication entre les équipes sécurité et le SPST. D'autres vont être réalisés en 2025.

L'accueil sécurité Challenger a été repensé dans un format e-learning et les affiches de sécurité ont été mises à jour.

Certains défibrillateurs ont été remplacés et la location de l'ensemble des défibrillateurs a été mise à jour.

Des actions en vue de renforcer la sûreté et de la sécurité du PIM et du site de Saint-Herblain sont en cours.

Fanny PIOGER rappelle que l'ensemble des sujets évoqués durant la CSSCT feront l'objet d'un compte rendu plus détaillé, disponible prochainement sur le [portail RH du SharePoint BYCN SA](#).

Adriana STOJANOVIC fait un retour aux membres du CSE concernant la Commission Challenger du 11 décembre et rappelle que les comptes-rendus de la Commission sont disponibles sur le Yammer "Mon site : Challenger".

Pour BYCN SA, les sujets évoqués à la Commission étaient notamment les suivants :

LCL	Parking - Meubles	Parking - Bornes	Parking - Comportement	RIE
▪ Demande de sonder les collaborateurs sur les besoins (permanence, dépôt de chèques, ...) afin de déterminer le nombre de collaborateurs concernés pour étudier la demande	▪ Meubles : ○ Non utilisé : attribution à une société de réemploi qui les a recyclés ○ Utilisé : redimensionnés pour être réaffectés aux entités ▪ Don au personnel : non reconduite	▪ Déploiement : S1 2025 ▪ Agencement impossible à modifier - en cas de difficulté se rendre aux parkings sous les bassins ▪ Pas de caméra ▪ Correction des diodes 1^{er} trimestre 2025 & Future application pour voir les places disponibles	▪ Rappel des règles de civisme dans les CSE ▪ Pas de lien entre le badge et les plaques d'immatriculation ▪ Pas d'affichage spécifique pour le moment	▪ Réaménagement des tables à l'atrium courant 1^{er} semestre 2025 ▪ Autres demandes : transmise à la Commission RIE

Clément D'ARCIZAS informe les membres du CSE de l'accueil de six stagiaires de 3^{ème} du 16 au 20 décembre 2024 au sein des équipes BYCN SA. La DRH a organisé le planning de la semaine afin de leur permettre de découvrir plusieurs services tels que la Communication, la Paie et le Développement RH. De plus, des moments d'échanges avec des alternants sont également prévus.

4) Information relative à l'évolution des notes de frais

Annexe 1

Tenant compte des recommandations issues de l'audit BYCN et des exigences de l'AFA en matière de cadeaux et d'invitations, Clément D'ARCIZAS informe les membres du CSE de l'évolution de la procédure des notes de frais.

Il est rappelé que les dépenses doivent répondre exclusivement à des besoins professionnels et être engagées conformément aux règles éthiques en vigueur. Un accent particulier est mis sur la responsabilité des managers, qui doivent s'assurer de l'application de ces principes avant de valider toute dépense.

La procédure clarifie également les catégories de frais :

- Ceux autorisés mais non remboursables via les notes de frais
- Ceux qui ne seront pas remboursés
- Ceux strictement interdits

Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions appropriées pour les "dépenses interdites" et le rejet par les services comptables des "frais non remboursés", notamment lorsque ces dépenses sont partiellement ou totalement personnelles. Cette procédure sur les notes de frais sera accessible sur le Sharepoint RH de BYCN SA.

5) Consultation sur les orientations stratégiques

Annexe 2

Antoine PICARD et Jean-Baptiste PINCZON DU SEL, en charge de la communication financière, présentent les orientations stratégiques pour Bouygues Construction : ils commentent tout d'abord l'analyse générale du secteur du BTP ainsi que celle par marchés (bâtiment/travaux publics/immobilier) et précisent l'évolution du contexte politique et économique courant l'année 2024. Un focus sur le Groupe Bouygues Construction est effectué pour les années 2023/2024.

Ils précisent ensuite les orientations stratégiques 2025/2027 pour l'activité BTP du Groupe. Ils évoquent également les perspectives financières, et Clément D'ARCIZAS commente les perspectives RH à l'échelle de Bouygues Construction SA.

Enfin, Antoine PICARD et Jean-Baptiste PINCZON DU SEL présentent les indicateurs environnementaux en lien avec la stratégie RSE du Groupe Bouygues Construction.

L'ensemble de ces informations est détaillé dans le document annexé.

Les membres présents du CSE remercient chaleureusement Antoine PICARD et Jean-Baptiste PINCZON DU SEL pour leurs interventions et émettent un avis favorable sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

6) Consultation relative au plan prévisionnel de formation 2025

Annexe 3

Clément D'ARCIZAS consulte les membres du CSE sur le projet de plan de formation pour l'année 2025 :

- ✓ **836 actions de formation** sont envisagées sur l'ensemble des différentes thématiques,
- ✓ Le nombre d'heures prévisionnel représenterait près de **6 428 heures de formation**,
- ✓ Les actions de formation représenteraient ainsi **2,87%** de la masse salariale de Bouygues Construction SA (coûts salariaux et charges inclus),
- ✓ Plus de **70% des collaborateurs** de BYCN SA bénéficieraient d'au moins une formation, conformément à notre stratégie GreenLight RH.

L'ensemble des éléments est précisé dans l'annexe 2.

Les membres présents du CSE émettent un avis favorable sur le plan de formation prévisionnel pour l'année 2025.

7) Consultation sur le projet de dérogation à la fermeture de l'entreprise pendant la semaine de Noël

Annexe 4

Conformément aux dispositions des négociations annuelles obligatoires signées le 1^{er} décembre 2023, l'entreprise sera fermée du vendredi 20 décembre 2024 au soir jusqu'au jeudi 2 janvier 2025 au matin.

Fanny PIOGER consulte les membres du CSE sur le projet de demande de dérogation à la fermeture de l'entreprise Bouygues Construction SA :

- ⇒ 40 collaborateurs devraient travailler pendant tout ou partie de la 5^{ème} semaine :
 - 20 collaborateurs du CRP Comptabilité à Challenger, Rouen et St Herblain
 - 9 collaborateurs de la Direction Comptabilité/Consolidation de Challenger
 - 11 collaborateurs de la Direction Trésorerie

Leur présence, en télétravail ou présentiel, est destinée à assurer la continuité des activités critiques pendant cette période.

Les membres présents du CSE émettent un avis favorable sur le projet de dérogation pour la 5^{ème} semaine.

8) Consultation annuelle sur le principe général de recours au travail exceptionnel pour l'année 2025

Annexe 5

Les membres du CSE sont consultés sur le principe général de recours au travail exceptionnel pour l'année 2025.

Fanny PIOGER rappelle que l'entreprise peut être amenée à recourir, de manière exceptionnelle, à une modification du temps de travail. Ce recours au travail exceptionnel peut englober diverses situations, telles que le travail le samedi (6^{ème} jour travaillé) pour des événements, tels que des salons professionnels, des initiatives dédiées aux jeunes conformément à notre politique relations écoles ou encore des dérogations à la fermeture de l'entreprise.

Pour tout travail exceptionnel, le CSE sera consulté, et les informations suivantes seront transmises :

- Equipe concernée
- Type de dérogation
- Dates concernées
- Durée
- Nombre de personnes concernées
- Statuts des personnes concernées
- Motif de recours à cette organisation

Les compensations et/ou les récupérations associées au travail exceptionnel sont prévues par l'accord ARTT de Bouygues Construction SA.

Les membres présents du CSE émettent un avis favorable sur le principe général de recours au travail exceptionnel pour l'année 2025.

9) Consultation sur le projet de recours au prêt de personnel pour l'année 2025

Les membres du CSE sont consultés sur le recours au prêt de main d'œuvre sur l'année 2025 :

S'agissant des collaborateurs et collaboratrices prêtés :

- 1 collaborateur de l'Audit continuera à être prêté jusqu'au 31 mai 2025 à Equans
- 1 collaborateur de la DRH continuera à être prêté à l'ASM
- 1 collaborateur de la DRH continuera à être prêté à 30% à BYTP et 70% à l'ASM
- 1 collaborateur de la DRH continuera à être prêté au Centre Gustave Eiffel
- 8 collaborateurs de la DRH continueront à être prêtés à Bouygues Construction University
- 1 collaborateur de la Fiscalité continuera à être prêté à 20% à TF1
- 1 collaborateur de la DIF continuera à être prêté à la société Heling jusqu'au 30 juin 2025
- 1 collaboratrice de la DRH continuera à être prêtée à 30% à la DRH de BYCN Purchasing
- 1 collaboratrice de la DRH continuera à être prêtée à 20% à BYCN IT
- 1 collaborateur de la Direction Stratégie sera prêté du 1^{er} janvier au 28 février à Colas puis du 1^{er} mars au 31 mars à Bouygues SA

S'agissant des collaborateurs et collaboratrices empruntés :

- 4 collaborateurs de BFF continueront à être empruntés dans le cadre du projet BRYCK : 1 jusqu'au 30 avril 2025, 1 jusqu'au 30 septembre 2025 et 2 jusqu'au 31 décembre 2025
- 3 collaborateurs compagnons de BY TPRF IDF vont rejoindre la Direction R&D du 6 janvier 2025 au 10 janvier 2025
- 1 collaborateur BBSE rejoindra, à 60%, la Direction R&D du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
- 1 collaborateur BBNE rejoindra, à 50%, la Direction R&D du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Fanny PIOGER précise que ces prêts de main d'œuvre sont réalisés dans l'intérêt commun des 2 sociétés, sans but lucratif et font l'objet de conventions de prêt et d'avenants pour les collaborateurs concernés.

Fanny PIOGER recueille l'avis des membres du CSE sur cette consultation sur le projet de recours au prêt de personnel pour l'année 2025. Ces éléments sont approuvés à l'unanimité par les membres présents du CSE.

10) Points divers

À compter du 13 janvier 2025, Christelle VERSCHAETE quittera BYCN SA pour rejoindre BYCN Purchasing. Les élus remercient chaleureusement Christelle VERSCHAETE pour son engagement et lui souhaitent beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Clément D'ARCIZAS informe les membres du CSE qu'une galette des rois réunissant l'ensemble des collaborateurs de BYCN SA se tiendra mi-janvier à Challenger. Des informations complémentaires seront communiquées prochainement, et une invitation sera envoyée avant la fin de l'année.

Karine ALLAIN & Clément D'ARCIZAS rappelle que, le jeudi 30 janvier matin, tous les membres du CSE sont invités à participer à la fresque de la biodiversité. À l'issue de cette activité, un déjeuner commun sera organisé, suivi de la réunion mensuelle du CSE. Cette journée se déroulera au Sporting.

Sabine PETRENS fait un premier retour aux membres du CSE concernant l'Arbre de Noël du samedi 7 décembre 2024. 65 collaborateurs et leurs familles étaient présents, et une centaine de cadeaux ont été distribués. Comme indiqué lors du dernier CSE, un sondage a été envoyé aux personnes éligibles.

Les membres de la Commission Arbre de Noël remercient par avance les participants de bien vouloir prendre quelques minutes pour y répondre. En fonction des retours des collaborateurs et de BYCN Loisirs sur le budget final, la Commission déterminera l'organisation pour 2025.

Pouvez-vous partager des informations le site internet de la boutique ?

Clément D'ARCIZAS indique, qu'à ce jour, il n'y a pas d'information complémentaire au poste Yammer du 18 septembre, de BYCN Loisirs.

Est-ce qu'il y aura un service minimum de navette entre le 23 décembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025 ?
Si oui, quand la communication sera faite ?

Clément D'ARCIZAS confirme qu'il y aura un service minimum et qu'une communication a été faite sur Yammer le 19 décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Clément D'ARCIZAS lève la séance

La prochaine réunion du Comité Social et Économique aura lieu le :

Jeudi 30 janvier 2025 à 14 heures au Sporting ou en Teams

Les sujets à porter à l'ordre du jour devront être adressés au secrétaire du CSE

LA SECRETAIRE



Pour une plus rapide information des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire du Comité Social et Économique, est affiché avant approbation définitive au prochain CSE.



Procédure BYCN_SG_P035

Remboursement de dépenses par notes de frais

Rédaction Directions Secrétariat Général et Ressources Humaines

Approbation COMEX

Date 11/09/2024

1. Objectifs de la procédure et périmètre d'application

L'objectif de cette procédure est de définir les principes généraux concernant le processus de Notes de Frais.

Ce processus Notes de Frais permet le remboursement au collaborateur des frais qu'il a engagé pour le compte de l'entreprise.

Cette procédure est applicable sur l'ensemble du périmètre Bouygues Construction, quel que soit le pays d'implantation et quel que soit le support ou l'outil informatique utilisé pour organiser ce remboursement de frais.

2. Principes généraux

Seules les dépenses engagées répondant aux principes énumérés ci-dessous pourront faire l'objet d'un remboursement par note de frais :

- **Répondre à des besoins strictement professionnels.** Les dépenses doivent être exclusivement liées à l'activité professionnelle des collaborateurs.
- **Respecter les règles du Groupe en matière d'éthique et de conformité précisées dans la procédure [EDC10](#)** (Guide pratique de mise en œuvre du Code d'Éthique et des Programmes de Conformité) : notamment pour les cadeaux et invitations (achats de places pour des manifestations sportives et culturelles, restaurants), les mécénats ou sponsorings, les adhésions à des associations, ...
- **Ne pas correspondre à des remboursements de frais faisant l'objet de prestations d'achats organisées directement par Bouygues Construction :** par exemple les remboursements de prestations de voyages (billets de train, d'avion...), les achats de matériel immobilisé (appareils photos, matériel informatique ou de téléphonie...).
- **Ne pas être constitutives d'un élément de rémunération ou d'un avantage en nature.** Les indemnités de repas, abonnements de transport en commun, avances sur paie ou primes doivent être traitées par la paie.
- **Être établies exclusivement dans l'outil prévu à cet effet :** CONCUR, la solution corporate retenue par Bouygues Construction, TRAM, ou tout autre outil déployé localement. Son utilisation est obligatoire, et chaque frais doit être affecté à une rubrique correspondant à la nature exacte de la dépense.
- **Être accompagnées des justificatifs originaux** (reçu, facture...), sauf si l'outil informatique utilisé garantit une copie électronique probante répondant aux règles fiscales locales. Les justificatifs doivent être libellés au nom de l'entreprise qui emploie le salarié, et non pas au nom du collaborateur, et préciser le montant de TVA le cas échéant.
Les tickets de cartes de crédit ne constituent pas un justificatif de dépense.

Les notes de frais sont validées par le responsable hiérarchique qui est garant de la bonne application des règles mises en œuvre par l'entreprise. Il s'assure notamment que les dépenses ont été engagées dans l'intérêt de l'entreprise.

En cas de doute sur la nature d'une dépense (interdiction, éligibilité ou non à un remboursement par NDF), il est demandé au collaborateur concerné de solliciter en amont de la dépense sa ligne managériale.

3. Principaux types de frais autorisés et remboursés par NDF

Listes des principaux frais remboursés sur présentation de justificatifs :

- Les frais de repas et réception à caractère professionnel en mentionnant le nom des convives ;
- Les frais de transports et de déplacements professionnels non déjà pris en charge directement par l'entreprise (carburant, péage, parking, billet de transport en commun local, taxis, etc...) ;
- Les frais de logements (hôtel, logement à l'étranger non pris en charge directement par l'entreprise pour les expatriés, ...) ;
- Les indemnités kilométriques (selon barème BYCN) ;
- Les frais divers urgents pour chantiers ou service de très faible montant ; dans les cas où il n'est pas possible de passer par les outils et applications dédiés ;
- Les frais médicaux liés à une expatriation ;
- Les frais administratifs pour les collaborateurs uniquement (visa...) ;
- Les franchises véhicules (le cas échéant, selon procédure de l'entreprise).

4. Principaux types de frais autorisés mais non remboursés par NDF

Certaines dépenses devront impérativement faire l'objet de commandes dans des outils ou applications dédiées et ne seront pas remboursées par NDF.

A titre d'exemple :

- BYCN IT pour les téléphones, ordinateurs, téléviseurs, appareils photo, tablettes, logiciels informatiques, vidéoprojecteurs, imprimantes, cartouches d'encre
- CWT Carlson et Egencia pour les voyages (Hôtel, avion, train)
- LYRECO pour les fournitures de bureau
- ...

5. Principaux types de frais interdits ou non remboursés

Sont interdites :

- **Les dépenses n'entrant pas dans le cadre de la politique éthique** du Groupe Bouygues (spectacles, cadeaux clients, cagnottes en ligne, bons d'achat...) (Cf. EDC10)

Ne sont pas remboursées :

- **Les dépenses à titre personnel** : jeux de grattage, vêtements, cigares, mini-bar, hammam, pourboires...
- Les amendes quelle que soit leur nature y compris pour frais de stationnement interdit.

Ces dispositions doivent être scrupuleusement respectées. Tout comportement fautif en la matière exposerait les personnes concernées au régime disciplinaire prévu par le règlement intérieur.

6. Périodicité des demandes de remboursement

Dans la mesure du possible il est établi une seule note de frais par mois.

Afin de respecter l'indépendance des exercices, les demandes de remboursement de frais doivent être effectuées dans l'année où les frais ont été engagés. Au-delà du 31 mars de l'année N+1 les frais de l'année antérieure devront être validés par le SG Entité.

7. Conformité

En vertu de la procédure Bouygues Construction EDC10 « Guide pratique de mise en œuvre du code d’Éthique et des Programmes de Conformité », il est rappelé que les cadeaux et les invitations doivent notamment respecter des seuils et faire l’objet d’une déclaration préalable sur le portail Conformité, « [Probité](#) ».

8. Avances sur frais

Les avances sur notes de frais doivent rester exceptionnelles et circonstanciées.

Elles sont autorisées selon les procédures établies au sein de chaque Entité.

9. Cartes bancaires « corporate » à débit personnel

Selon la procédure propre à chaque Entité, le collaborateur qui se déplace très régulièrement et notamment à l’étranger, peut disposer d’une carte « corporate » à débit différé (prélèvement des frais jusqu’à 45 jours après paiement, sur un compte personnel du salarié).

Le collaborateur doit néanmoins établir sa note de frais, mais le débit différé est généralement postérieur au remboursement par l’entreprise, évitant ainsi l’avance de fonds.

10. Rôles de la hiérarchie et de la comptabilité, contrôles

Les notes de frais sont validées par le responsable hiérarchique qui est garant de la bonne application des règles mises en œuvre par l’entreprise. Il s’assure notamment que les dépenses ont été engagées dans l’intérêt de l’entreprise.

En cas d’absence, le responsable hiérarchique peut déléguer son pouvoir de validation, de préférence au niveau hiérarchique supérieur, selon l’organisation en place. En aucun cas une NDF ne sera payée sans validation managériale.

Le service comptable effectue des contrôles qui sont liés à la conformité à la réglementation comptable et fiscale, ainsi qu’aux règles et principes en vigueur au sein de l’entreprise et du Groupe **Il refuse le remboursement des frais interdits et non autorisés aux remboursements par NDF.**

La direction Ressources Humaines et le Secrétariat Général de l’Unité Opérationnelle auront en charge de veiller à l’application et au contrôle strict de cette procédure.

Décembre 2024

Note sur les orientations stratégiques de Bouygues Construction pour la consultation du comité social et économique, en application des articles. L. 2312-17 et L. 2312-22 du code du travail
--

I. Groupe BYCN**1.1. Analyse générale du secteur BTP**

L'année 2023 a été marquée par un contexte macro-économique et géopolitique dégradé, source de difficultés pour la plupart des secteurs. Le marché global de la construction a, pour sa part, été impacté par une activité tertiaire en baisse (bureaux, bâtiments institutionnels, commerciaux etc.) et une activité résidentielle stagnante qui représente son plus large segment de marché (40 % du total). Si l'activité du secteur est ainsi ralentie, d'autres segments tels que l'énergie, les infrastructures ou encore l'industrie se montrent plus dynamiques.

Les neufs premiers mois de l'année 2024 laissent entrevoir une légère reprise de l'activité. Si l'on peut s'attendre à une faible croissance du secteur en 2024, les perspectives à moyen terme font ressortir une croissance du marché mondial de la construction d'environ +3,4 % par an à horizon 2028 (CAGR 2023-28), avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les segments de marché : en Europe, elle est attendue en hausse de +1,5% par an (CAGR 2023-28).

Ainsi, la croissance devrait être portée par les Travaux-Publics (+5,2 % CAGR 2023-28) et le non-résidentiel (~+3,5 % CAGR 2023-28), domaines soutenus par de grands plans d'investissements, notamment dans l'Union Européenne, en Chine et aux Etats Unis, tandis que l'activité résidentielle devrait continuer de stagner au cours des prochaines années.

A noter qu'en France, le déficit budgétaire ainsi que l'incertitude liée à la nomination récente d'un nouveau gouvernement et à l'absence de majorité parlementaire n'offrent que peu de visibilité pour le secteur du BTP à ce stade, aucune annonce gouvernementale n'ayant été faite en matière de politiques publiques et d'investissements.

Plus globalement, l'évolution du contexte géopolitique (conflits en Ukraine et au Proche-Orient notamment) pourrait amener les Etats à rééquilibrer leurs budgets d'investissement en faveur notamment de l'industrie de la Défense, au détriment de grands projets d'infrastructures en travaux-publics.

1.2. Analyse par marché dans le secteur du BTP

a. **Marché du bâtiment**

En France :

- Le segment résidentiel reste en crise en 2024, impacté par des taux d'intérêt et des coûts de construction toujours élevés ainsi que par la réduction des aides publiques (fin du dispositif Pinel, diminution des subventions Maprimerénov', etc.). Cette situation provoque une chute importante du pouvoir d'achat des ménages, ce qui affecte également la production de logements neufs et les recettes de droits de mutation des collectivités locales (en particulier des conseils départementaux). En revanche, la production de logements réhabilités semble plus résiliente et devrait continuer à suivre une trajectoire haussière.
- Le segment du non-résidentiel est moins affecté que le résidentiel, mais reste en difficulté en 2024, en lien avec la crise de l'immobilier tertiaire post-covid et le fort niveau d'endettement. On observe cependant une reprise sur d'autres segments (Industrie notamment) avec une hausse de la production prévue pour 2025 et 2026, sous l'impulsion de plans tels que "France 2030" ou "Choose France".

A l'international :

- Le segment résidentiel évolue dans un contexte international délicat en raison du durcissement des conditions d'octroi de crédit notamment aux USA et de la faillite de grands promoteurs en Chine. A court terme, les gouvernements (chinois, notamment) tentent de redynamiser le marché par des plans de relance ciblés. A moyen terme, le segment devrait rester stable tout en continuant à contribuer pour environ un tiers du marché global de la construction. A plus long terme, les flux de populations et l'urbanisation croissante devrait permettre au segment de garder une croissance continue (CAGR 2023-28 : + 1,1 %). La production de logements réhabilités, plus résiliente, devrait retrouver ses niveaux de croissance habituels en 2025 et 2026.
- Le segment non-résidentiel doit également faire face à un contexte difficile. Globalement, ce marché (constructions neuves et réhabilitées) devrait être en léger retrait en 2024 avant de renouer avec la croissance, sans toutefois revenir aux niveaux pré-Covid avant 2026. Cette croissance sera notamment soutenue par :
 - Une augmentation des travaux de réhabilitation dans les économies matures, à l'instar de l'Union Européenne ou des Etats Unis ;
 - Le développement d'une économie post-pétrole au Moyen Orient.



b. Travaux Publics

Si la tendance sur le segment bâtementaire fait ressortir des situations contrastées, le segment des Travaux-publics est quant à lui plus homogène par nature, étant principalement financé par des fonds publics.

En France et plus largement en Europe, l'activité de travaux-publics devrait continuer à croître au cours des prochaines années (2024 : 2,2% ; 2025 : 2,7% ; 2026 : 2,6 %), portée par le développement de projets d'infrastructures énergétiques, ferroviaires et dans une moindre mesure par des projets routiers et autoroutiers. Les hypothèses de croissance de ce marché sont néanmoins conditionnées à une stabilisation du contexte macro-économique (baisse de l'inflation ainsi que des taux d'intérêts), budgétaire et géopolitique comme mentionné précédemment dans le 1.1 ;

Dans le reste du monde, de grands plans d'infrastructures sont lancés, notamment aux Etats-Unis (Inflation Reduction Act), en Chine (projet One Belt Initiatives ou Nouvelle Route de la Soie) et en Inde, où l'urbanisation rapide du pays nécessite de larges investissements dans ce domaine. De telles initiatives devraient largement contribuer à la croissance du segment des travaux publics dans les prochaines années.

1.3. Evolution du contexte politique et économique courant 2024

En dépit d'un contexte macroéconomique défavorable, l'année 2024 fait ressortir quelques signaux positifs :

- La baisse progressive des taux d'intérêts, sous l'impulsion des banques centrales telles que la FED et la BCE qui procèdent à des baisses successives de leurs taux directeurs ;
- La désinflation, qui a pour effet de relancer le pouvoir d'achat des ménages et leur consommation.

A l'inverse, on note une incertitude et une instabilité accrue sur le plan politique et géopolitique, avec :

- Le niveau de la dette française qui pousse le gouvernement à réduire la dépense publique et accentuer la pression fiscale sur les entreprises ;
- L'escalade du conflit au Proche-Orient et en Ukraine ;
- Les élections présidentielles aux Etats-Unis ;



Dans ce cadre, le secteur de la construction est impacté par des taux d'intérêts et des prix toujours élevés (énergie, supply chain notamment), des pénuries de main d'œuvre ainsi que par une augmentation des mesures protectionnistes (Chine, Etats-Unis).

Le secteur offre également des opportunités, en lien avec :

- La croissance forte des marchés d'industrie de défense ;
- La réindustrialisation européenne et la transition énergétique (Net Zero Industry Act : Technologies vertes, éolien offshore, batteries, photovoltaïque, nucléaire etc.) ;
- La stabilité politique et la croissance économique forte des pays du golfe (Arabie-Saoudite notamment).

1.4. Focus Groupe Bouygues Construction 2023-2024

Bouygues Construction, à l'image du secteur de la construction, a témoigné d'une bonne résilience au cours de l'année 2023, malgré un environnement macro plus qu'instable, comme mentionné dans les points 1.1. et 1.2.. Le Groupe a en effet affiché des niveaux de performances en amélioration sur les neuf premiers mois de 2024 :

- Un chiffre d'affaires en hausse de +5 % sur un an (+5,4 % à périmètre et change constant), qui se répartit entre les activités de Bâtiment (63 %) et de Travaux-Publics (37 %) :
 - En France, le chiffre d'affaires est stable à 2,9 Mds€, porté notamment par l'activité de grands projets tels que l'Usine Huawei à Brumath, la Cité administrative de Rouen et les lots 4 et 7 du métro de Toulouse ;
 - À l'international, il ressort en hausse de +8 % à 4,7 Mds€, porté notamment par le Maroc, le Royaume-Uni, l'Arabie Saoudite et l'Australie ;
- Une forte dynamique commerciale, se traduisant par une prise de commandes à 10,1 Mds€, en hausse de +24 % par rapport à fin septembre 2023. Cette progression est portée par la signature de grandes affaires significatives remportées sur la période ainsi que par une activité commerciale de fonds de commerce en nette amélioration ;
- Un Excédent Financier Net à un niveau historiquement haut à fin T3 (+409 M€ sur un an), en lien avec l'amélioration de la Ressource en Fonds de Roulement.
- Les marges restent pour leur part très proches de celles de 2023.



1.5. Orientations stratégiques 2025-2027 du Groupe BYCN

Le plan stratégique Greenlight de Bouygues Construction, lancé en 2022, vise à concilier performance économique et engagement environnemental. Cette ambition, à horizon 2027, est articulée autour de 3 axes forts :

- Assurer une dynamique vertueuse de croissance rentable et durable ;
- Se différencier pour accroître son attractivité et sa compétitivité (notamment via une approche par business line et une gestion spécifique des comptes clés) ;
- Moderniser ses process et internationaliser les organisations.

Ce plan stratégique vise à ce que Bouygues Construction :

- Soit un acteur global dans les pays où il est implanté de manière pérenne (Australie, France, Grande-Bretagne, Hong-Kong, Suisse, etc.) en s'appuyant sur des offres innovantes et en développant des projets d'exception avec des partenaires locaux ;
- Étende son périmètre géographique vers de nouveaux territoires développés à fort potentiel en Australie et aux Etats-Unis ;
- Se positionne, en Bâtiment, comme un acteur leader de la rénovation et de la réhabilitation tout en renforçant ses activités de développement immobilier à travers son réseau Linkcity ;
- Reste, en Travaux Publics, un acteur de premier plan sur le marché des grandes infrastructures : ponts, tunnels, centrales nucléaires, éolien offshore, en France et à l'international, et développe ses activités de réparation d'ouvrages pour lesquelles les besoins sont croissants.

Dans ses différentes activités, Bouygues Construction :

- Donne la priorité absolue à la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses partenaires, et ce, dans l'ensemble des projets menés ;
- Propose des offres globales répondant aux besoins de ses clients, en capitalisant sur ses compétences dans les marchés et secteurs clés en neuf et en rénovation (habitat, industrie, santé, hôtellerie / tourisme, éducation, tertiaire, etc) ;
- Veille à la satisfaction de ses clients dans la durée, notamment par la maîtrise de l'exécution, la qualité des réalisations et l'accompagnement après-vente ;
- Numérise ses modes constructifs au service d'une meilleure productivité.

Nos principales ambitions chiffrées pour Greenlight à horizon 2027 sont de :

- Constater 0 accident grave en termes de santé/sécurité ;
- Réduire nos émissions de CO2 conformément à nos objectifs de décarbonation, validés par le SBTi:
 - Scopes 1 & 2 : -40% en absolu (tCO2eq) entre 2021 et 2030 ;
 - Scope 3a et 3b - Bâtiment : -30% en intensité (tCO2eq) entre 2021 et 2030 ;



- Scope 3a - TP : -20% en absolu (tCO2eq) entre 2021 et 2030.
- Réaliser 12 Mds€ de chiffre d'affaires, pour une marge des activités (marge de ROCA) à 4 % ;
- Maintenir l'Excédent Financier Net au-dessus de 3 Mds€.

Bouygues Construction poursuit le déploiement de son plan stratégique, qui est à ce stade dans le plan de marche prévu.

Une revue du plan est prévue fin 2024/début 2025, pour :

- Faire un premier bilan à mi-parcours ;
- Adapter le plan à l'évolution du contexte et aux nouveaux enjeux opérationnels ;
- Re-crée une dynamique autour de Greenlight en termes de communication.

Le déploiement opérationnel de Greenlight se traduit notamment par :

- La mise en œuvre opérationnelle des démarches Business Lines (BL) et du Key Account Management (KAM), avec :
 - Le lancement d'offres marketées sur les principaux produits telles que Coprio et Coréha dans la Business Line Habitat Réhabilité, Ciclic dans la BL Transformation d'actifs, ou plus globalement Archisobre ;
 - Le renforcement de la capitalisation sur les différents produits pour gagner en maîtrise d'exécution et en compétitivité ;
 - Un positionnement nouveau sur le segment de l'industrie en France, au moyen d'une Business Line dédiée et adaptée aux besoins spécifiques des clients industriels ;
 - 60 comptes-clés identifiés (clients, partenaires techniques et financiers) et environ 40 Key Account Managers missionnés ;
- La structuration de l'activité Grands Projets, avec la mise en place d'outils de Risk Management (Peer Review, Project Executive Summary, ScoringGrid, Kick off Start), l'augmentation du volume de grandes affaires dans la prise de commandes ainsi que le lancement d'une filière grands projets (parcours de formation, Club Périclès, Talent Review Grands projets) ;
- La création d'un cycle de management dédié au carbone, avec l'identification de leviers permettant d'atteindre nos objectifs de décarbonation, validés par le SBTi ;
- Le déploiement d'une nouvelle feuille de route Santé, Sureté, Sécurité (P3S), articulée autour de 5 leviers :
 - Maîtriser les 6 risques majeurs (levage, travaux en hauteur, stabilité, équipements de production, collision, énergies dangereuses) ;
 - Déployer et entretenir notre culture Sécurité (programme Safety Leadership...);



- Préserver la santé de nos collaborateurs ;
- Intégrer la sûreté dans notre démarche de prévention ;
- Réaliser des missions de contrôle et d'audit (contrôle de la mise en œuvre des standards de BYCN et des exigences référentiels locaux au sein des équipes P3S) ;
- Le développement de la stratégie RH/Communication, avec :
 - Le lancement de la nouvelle signature "Building for Life" ;
 - La promotion d'une culture plus collaborative, l'ouverture au feedback et au changement.

II. **Bouygues Construction SA : Perspectives financières et RH**

Bouygues Construction SA, Holding du groupe Bouygues Construction, joue un rôle essentiel en apportant une variété de compétences fonctionnelles au service des différentes entités opérationnelles.

	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Prévisions	2025 tendance	2026 tendance	2027 tendance
Chiffre d'affaires (M€)	200	212	215	179	176	→	→	→
Ressources humaines								
<i>Effectifs (mensuel moyen)</i>	533	527	517	465	455	450	445	445
<i>Stages (nombre de stagiaires présents dans l'entreprise plus d'une semaine)</i>	12	20	21	20	18	15	15	15
<i>Interim (équiv. Temps plein) : nombre mensuel moyen en ETP</i>	20	15	21	13	13	13	13	13

2.1. **Activité**

Bouygues Construction SA ne se livre pas directement à des activités commerciales, son chiffre d'affaires étant principalement généré par les prestations de services facturées à ses filiales.

2.2. **Emploi**

Bouygues Construction SA rassemble un large éventail d'expertises dans les domaines régaliens et corporate tels que :

- La prévention santé-sécurité-sûreté ;
- La finance, comptabilité, audit, trésorerie, fiscalité et contrôle financier ;
- La performance extra-financière (CSRD) et la RSE (Climat & environnement) ;
- Le juridique et la compliance ;



- Les ressources humaines (y compris les services de paie) ;
- La marque et la communication ;
- La stratégie, la R&D, l'Innovation.

Ces expertises, mises à disposition des clients internes, participent activement à l'ensemble de l'activité des entités et filiales du Groupe Bouygues Construction en France à l'international.

2.3. Evolution des métiers et des compétences

La politique formation de Bouygues Construction constitue un levier du déploiement de notre stratégie GreenLight, pour répondre aux attentes de nos clients, de nos parties prenantes et anticiper l'évolution de nos marchés. C'est un élément clé de la culture du groupe, qui s'inscrit dans une dynamique de développement des collaborateurs.

Elle doit nous permettre de disposer de façon sécurisée et pérenne de toutes les compétences et expertises nécessaires à l'évolution de nos métiers et promeut, de façon transverse et partagée, notre culture, nos valeurs, notre ouverture au changement et notre modèle de management.

Le pacte vert pour l'Europe (European Green Deal) qui vise à transformer l'Union Européenne en une économie moderne, sobre en matière d'utilisation des ressources, et compétitive, guidera nos enjeux stratégiques pour les prochaines années avec une volonté de hisser le reporting de durabilité (CSRD) au même niveau que le reporting financier.

Décliné dans les domaines d'expertises, cela aura pour impact notamment une démarche importante de mise en conformité, un ajustement de la stratégie RSE, une montée en compétences sur la finance durable...

Pour 2025, les orientations stratégiques formations sont les suivantes :

- La Santé et la Sécurité de nos collaborateurs, qui demeurent les priorités du Groupe.
- Le respect strict des normes d'éthique constitue un standard fort de management des affaires du Groupe Bouygues. En matière de conformité, les thématiques autour du devoir de vigilance et des droits humains fondamentaux seront également renforcées, en lien avec les équipes Ressources Humaines et de la performance extra-financière.



- La réduction de l'empreinte carbone des activités de Bouygues Construction constitue un enjeu majeur. L'acculturation, la prise de conscience et la montée en compétences de chacun sont donc primordiales.
- La sensibilisation au changement climatique est intégrée dans notre culture d'entreprise et nous continuerons de la décliner au travers d'actions de formation / de sensibilisation pour accélérer notre transition écologique et répondre efficacement à nos nouvelles obligations réglementaires : agir pour le climat, agir pour la biodiversité, ...
- La culture managériale demeure une empreinte forte de notre marque employeur et du projet d'entreprise GreenLight. Nous devons veiller à continuer à former nos managers et nos équipes. L'évolution de notre culture managériale s'appuiera sur la poursuite des ateliers d'équipes "Experience Your Values" visant à concrétiser les 4 valeurs (confiance, simplicité, travail d'équipe et esprit pionnier) à travers nos comportements et notre mode de fonctionnement. Par ailleurs les formations Relations & Leadership 1, 2 et 3, qui constituent le socle commun de management de Bouygues Construction continueront à être déployées en priorité, ainsi que nos programmes destinés aux collaborateurs Talents de l'entreprise.
- Enfin, nous souhaitons renforcer l'ouverture et la dimension internationale de la holding et des fonctions corporate à Challenger.
- Cela se déclinera par :
 - Une meilleure intégration des différences culturelles ;
 - Le développement des langues et en particulier de l'anglais ;
 - Le recrutement de profils internationaux ;
 - L'internationalisation de nos différents programmes de formations.
- Le haut niveau de compétences des équipes constitue l'un des éléments de différenciation stratégique de Bouygues Construction. A cet égard, la formation continuera d'être une priorité, avec un investissement de 3% de la masse salariale sur l'ensemble du périmètre.

2.4. Recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages

En 2025, Bouygues Construction SA maintiendra son engagement à accueillir environ une vingtaine de stagiaires, tout en privilégiant l'accueil de plus de 40 alternants pour des périodes de formation allant de 1 à 3 ans, couvrant des niveaux d'études allant de Bac+2 à Bac+5.

Bouygues Construction SA veillera également à maintenir une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein de cette jeune population.

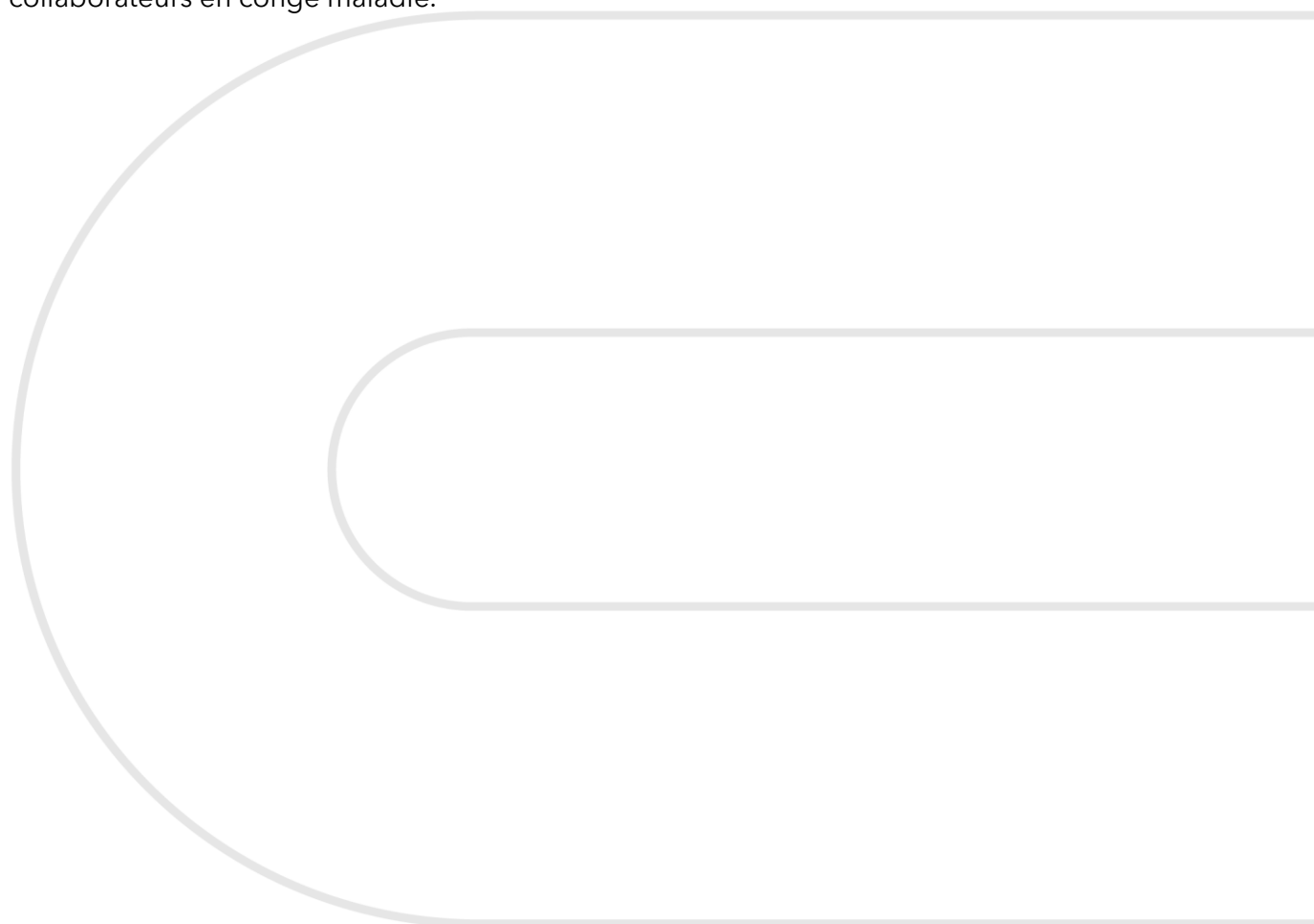


L'objectif de porter le taux d'accueil de jeunes "early talents" en formation demeure à 10% minimum d'ici 2027.

Il est à souligner qu'un grand nombre de nos collaborateurs a suivi une formation au tutorat, leur donnant ainsi les compétences nécessaires pour encadrer et orienter efficacement la nouvelle génération.

Dans un contexte de pénurie des ressources et dans un marché concurrentiel, nous continuerons à investir dans l'accueil de jeunes en formation pour préparer les ressources de demain.

Par ailleurs, nous maintiendrons notre recours à l'intérim à un niveau stable, afin de répondre essentiellement à des accroissements temporaires d'activité ou des remplacements de collaborateurs en congé maladie.





BUILDING FOR LIFE

CONSULTATION RELATIVE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (PREVISIONNEL N+1)



Article L. 2312-24 du Code du travail
Accord relatif au fonctionnement du CSE de BYCN SA du 19/12/2022

Consultation du Comité Social et Economique
Périmètre de consultation : Bouygues Construction SA

Décembre 2024

Les éléments suivants ont été présentés lors de la Commission formation du 05 décembre 2024.

✓ Présentation du projet de plan de formation prévisionnel N+1 (année 2025)

Le recensement des besoins de formation pour l'année 2025 s'est effectué par un recueil auprès des managers puis une saisie via Global HR, pour la cinquième année consécutive. Dès le mois d'octobre 2024, chaque manager a en effet eu l'opportunité de partager les différentes orientations stratégiques de BYCN SA en matière de formation et de remonter les besoins individuels au sein de ses équipes.

Pour 2025 la DRH a identifié et budgétisé plusieurs grands thèmes afin de répondre aux besoins de développement des équipes, aboutissant à un montant total en termes de coûts pédagogiques prévisionnels de 582K€ environ (vs 589K€ de prévisionnel en décembre 2023 pour l'année 2024).

Le budget prévisionnel de la formation continue représenterait environ **2,41% de la masse salariale** de Bouygues Construction SA (ce pourcentage intègre seulement les coûts pédagogiques).

En prenant en compte les coûts salariaux (charges incluses) ainsi que la contribution obligatoire, le budget prévisionnel de la formation continue représenterait **2,87% de la masse salariale** de Bouygues Construction SA.

- 836 actions de formation sont envisagées sur différentes thématiques
- 50% de ces actions sont prévues en présentiel, et 50% en classe virtuelle selon les modalités pédagogiques propres à chaque organisme de formation.
- Le nombre d'heures prévisionnel représenterait près de 6 428 heures de formation.

La population totale en décembre 2024, excluant les stagiaires et les alternants, est de 421 personnes.

Le nombre de collaborateurs qui pourra bénéficier au minimum d'une formation toutes modalités incluses (en présentiel, à distance, e-learning, classes virtuelles etc..) s'élèverait à 409 soit 97% des collaborateurs et collaboratrices de Bouygues Construction SA.

L'objectif fixé par la stratégie Greenlight est d'assurer la formation de 70% des collaborateurs chaque année d'ici à l'horizon 2027.

Ces besoins ont été enregistrés dans l'outil, qu'il s'agisse de formations internes proposées par Bouygues Construction University (BCU), BYPRO, ou l'IMB de Bouygues SA, ou encore de formations proposées par des organismes externes avec lesquels nous collaborons depuis plusieurs années, tels que la Boite à Slide, la CEGOS, AFTE, M2I Formation, EFE, Sorbonne, Sciences Po, CoachHub, GERESO, CNAM, CGE, FinHarmony, Dalloz, AMRAE, BYSA, Effigest, Revue Fiduciaire, et Socotec...

Il est à souligner que les formations en e-learning accessibles jusqu'à maintenant via BYLEARN pourront, pour la majeure partie, être retrouvées sur Global RH saison 2 lors de sa réouverture en 2025.

La répartition des coûts selon les thématiques de formation :

THÈMES	Organismes de formation	NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION						
		Cadre			Etam			Total
		F	M	Total Cadre	F	M	Total ETAM	
AUDIT	Bouygues SA	2	5	7				7
BUREAUTIQUE	Boite à Slide, CEGOS, Afte, M2I	24	27	51	17	8	25	76
COMMUNICATION/MARKETING	EFE, Sorbonne, Sciences Po	7		7				7
DEVELOPPEMENT PERSONNEL	BCU, CEGOS, CoachHub, GERESO	11	8	19	7	2	9	28
DVT DURABLE/ENVIRONNEMENT/INNOVATION	BYLEARN	159	127	286	68	23	91	377
EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE	BCU, BYPRO, CNAM, CEGOS, CGE	11	19	30	4	2	6	36
GESTION/COMPTA/FINANCE	AFTE, Finharmony, Sciences PO	23	30	53	13	2	15	68
JURIDIQUE/FISCALITÉ/ASSURANCES	AMRAE, EFE, BYSA, BCU, Dalloz	26	9	35		1	1	36
LINGUISTIQUE	LDS	8	6	14	4		4	18
MANAGEMENT	BYSA, BYPRO, BCU, CEGOS, CEP	46	45	91	10	1	11	102
RH	BCU, BYSA, Effigest, GERESO, Re	23	3	26	22	6	28	54
SANTÉ SÉCURITÉ	Socotec, BCU, AFOMETRA	9	10	19	8		8	27
TOTAL	TOTAL	349	289	638	153	45	198	836

THÈMES	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION							COÛTS PÉDAGOG.
	Cadre			Etam			Total	
	F	M	Total Cadre	F	M	Total ETAM		
AUDIT	7	37	44				44	4 080,00 €
BUREAUTIQUE	103	88	191	56	34	90	281	24 112,75 €
COMMUNICATION/MARKETING	102		102				102	13 670,00 €
DEVELOPPEMENT PERSONNEL	108	79	187	70	14	84	271	33 470,00 €
DVT DURABLE/ENVIRONNEMENT/INNOVATION	159	127	286	68	23	91	377	- €
EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE	130	230	360	29	15	44	404	38 719,99 €
GESTION/COMPTA/FINANCE	286,25	434	720,25	271,5	19,75	291,25	1011,5	106 880,00 €
JURIDIQUE/FISCALITÉ/ASSURANCES	315	201,5	516,5		14	14	530,5	56 014,00 €
LINGUISTIQUE	178	136	314	84		84	398	29 850,00 €
MANAGEMENT	897,5	890,5	1788	92	7	99	1887	199 688,00 €
RH	364	24	388	234	58	292	680	58 393,00 €
SANTÉ SÉCURITÉ	98	143	241	201		201	442	17 350,00 €
TOTAL	2 748	2 390	5 138	1 106	185	1 290	6 428	582 228

Ce plan de formation pour 2025 illustre notre engagement à soutenir et à développer continuellement les compétences de nos collaborateurs dans des domaines essentiels et variés. Il pourra être ajusté selon l'évolution de la réglementation dans certains métiers et les besoins de maintien ou d'évolution des compétences des collaborateurs et collaboratrices, tout en respectant le budget prévu par la Direction des Ressources Humaines.

Cela répond à notre ambition stratégique de rendre acteurs et actrices de leur parcours de formation nos collaborateurs et collaboratrices, qui d'ici 2027 verront des parcours dédiés à leurs métiers leur être proposés.

Information sur les congés pour bilan de compétences, le projet de transition professionnelle (PTP), le congé pour VAE (objet, coût, conditions dans lesquelles ces congés ont été accordés ou reportés).

Bilan de Compétences :

Les demandes de bilans de compétences effectués pendant le temps de travail seront étudiées au cas par cas en fonction des demandes formulées par les collaborateurs.

A ce jour, aucune demande de bilan de compétences n'a été déposée pour 2025.

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) :

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Il remplace le Congé Individuel de Formation (CIF) depuis le 1^{er} janvier 2019. Le PTP a pour particularité de mobiliser le CPF en permettant aux collaborateurs de suivre à leur initiative et à titre individuel des actions de formations personnalisées et indépendamment des actions comprises dans le plan de développement des compétences de l'entreprise.

Pour y être éligible, il faut que :

- Le projet de changement de métier ou de profession est cohérent,
- Le parcours de formation et les modalités de financement sont pertinents,
- Le projet offre des perspectives d'emploi, à l'issue de la formation, notamment dans la région du collaborateur.

Un collaborateur bénéficie d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP) qui s'étend d'octobre 2024 à juin 2025.

VAE :

La Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est une mesure permettant à toute personne de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir toute ou en partie une certification professionnelle.

A ce jour, aucune demande de VAE n'a été déposée pour 2025.

✓ Les contrats de professionnalisation :

Les contrats de professionnalisation pourront être mis en œuvre en 2025 au cas par cas et en fonction des besoins. Les collaborateurs en contrat de professionnalisation bénéficient d'un tuteur qui est lui-même formé au tutorat.

A date chez BYCN SA, nous en comptons 7.

Pour encourager l'intégration professionnelle des jeunes et des personnes en reconversion, le gouvernement a instauré une série d'aides à destination des employeurs qui concluent un contrat de professionnalisation. L'aide exceptionnelle de 6000 euros a pris fin à compter du 1^{er} mai 2024 et n'est pour le moment pas reconduite en 2025.

✓ Les aides publiques à la formation

Il s'agit des aides publiques de plus de 200 000 €.

A ce jour, aucune demande d'aide de ce type n'a été déposée.



BUILDING FOR LIFE

Consultation sur le projet de dérogation à la fermeture de l'entreprise

Conformément aux dispositions des négociations annuelles obligatoires signées le 1^{er} décembre 2023, l'entreprise sera fermée du vendredi 20 décembre 2024 au soir jusqu'au jeudi 2 janvier 2025 au matin.

Le CSE est consulté sur le projet de dérogation à la fermeture de l'entreprise Bouygues Construction SA :

- **40 collaborateurs** devraient travailler pendant tout ou partie de la semaine entre Noël et le Jour de l'An :
 - 20 collaborateurs du CRP Comptabilité à Challenger, Rouen et St Herblain
 - 9 collaborateurs de la Direction Comptabilité/Consolidation de Challenger
 - 11 collaborateurs de la Direction Trésorerie

Leur présence, en télétravail ou présentiel, est destinée à assurer la continuité des activités critiques pendant cette période.

Consultation annuelle sur le principe général de recours au travail exceptionnel pour l'année 2025

Les membres du CSE sont consultés sur le principe général de recours au travail exceptionnel pour l'année 2025.

L'entreprise peut être amenée à recourir, de manière exceptionnelle, à une modification du temps de travail. Ce recours au travail exceptionnel peut englober diverses situations, telles que le travail le samedi (6^{ème} jour travaillé) pour des événements, tels que des salons professionnels, des initiatives dédiées aux jeunes conformément à notre politique relations écoles ou encore des dérogations à la fermeture de l'entreprise.

Pour tout travail exceptionnel, le CSE sera consulté, et les informations suivantes seront transmises :

- Equipe concernée,
- Type de dérogation,
- Dates concernées,
- Durée,
- Nombre de personnes concernées,
- Statuts des personnes concernées,
- Motif de recours à cette organisation.

Les compensations et/ou les récupérations associées au travail exceptionnel sont prévues par l'accord ARTT de BOUYGUES CONSTRUCTION SA.